

Comment les maires organisent leur communication en période préélectorale

Depuis le 1^{er} septembre, les maires sont astreints à un devoir de réserve lié à la période préélectorale. Un jeu d'équilibriste pas toujours facile à tenir. Nous avons demandé aux maires des principales communes gessiennes comment ils organisaient leur communication.

Ils pouvaient communiquer à tout va depuis leur élection en 2014. Mais depuis le 1^{er} septembre, à six mois de l'élection municipale, les maires doivent se plier à la règle préélectorale, comme le stipule l'article L. 52-1 alinéa 2 du Code électoral.

Inauguration, prises de parole publique ou encore bulletins municipaux, les potentiels adversaires des équipes sortantes y veillent comme au lait sur le feu. « Pour notre dernier bulletin municipal par exemple, on a dû faire tout lire à nos avocats. Ce n'est qu'après leur avis qu'il a été publié. Ça m'a beaucoup surpris parce que c'est la première fois que cela arrive », confie une chargée de communication.

À Thoiry : « Nous avons une boîte de communication qui nous suit »

Muriel Bénier : « Pendant cette période de devoir de réserve, du moment qu'on ne fait pas de politique dans nos bulletins d'information, ça va. Je m'occupe moi-même du bulletin avec l'aide de son adjointe Karine Marron. Nous avons aussi une boîte de communication qui nous suit. Mais nous n'y faisons pas d'auto-promo, juste de l'information à destination des Thoirysiens. Jusqu'en février on continuera de les publier. »

À Divonne : « On n'annonce pas de projets nouveaux »

Vincent Scattolin : « On ne

change pas les outils avec lesquels on a l'habitude de travailler, comme le bulletin trimestriel. Mais on est particulièrement vigilant à communiquer sur les actions portées par le conseil. L'opposition a toujours une expression en fin de bulletin et joue aussi ce rôle de garde-fou. En tant que maire, et en mon nom, je peux également m'exprimer (sur des réseaux sociaux par exemple) à condition que la démarche ne soit pas portée par de l'argent public. Enfin, on n'annonce pas de projets nouveaux. »

À Gex : « Éviter d'égo-centrer l'action politique »

Patrice Dunand : « À partir du 1^{er} septembre, nous avons des obligations et nous ne devons pas mélanger la promotion liée aux élections et la vie municipale. Le principe, c'est de ne pas changer le format, le rythme ou l'intensité de la communication habituelle. Nous avons encore trois bulletins avant les élections. Dans l'édition, j'ai demandé que n'apparaisse plus ma photo et je ne le signe pas en mon nom propre mais en celui de l'équipe. Je n'étais pas obligé de prendre cette mesure par exemple, mais je pense qu'il faut éviter d'égo-centrer l'action politique et qu'il faut veiller à rester le plus neutre possible. »

À Ferney : « La vie ne s'arrête pas au 1^{er} septembre »

Daniel Raphoz : « Tous mes services ont été formés avant le 1^{er} septembre pour que notre communication soit adaptée à la réglementation. En l'espace d'une mandature, la communication, via la toile notamment, a pris de l'ampleur et nos pages sont regardées attentivement durant cette période. Tout ce qui est de l'ordre des projets engagés, on continuera d'en parler. On va être vigilant, mais on ne



Les bulletins municipaux sont souvent passés au crible en cette période de réserve, à six mois des élections municipales. Photo Le DL/Catherine MELLIER

va pas s'arrêter d'exister, de faire une photo par-ci par-là, d'inaugurer un projet, etc. La vie ne s'arrête pas au 1^{er} septembre ! »

À Prévessin : « Délicat d'informer durant cette période »

Informé, c'est délicat durant cette période », reconnaît Aurélie Charillon. « Il faut qu'on arrive à informer les habitants sans trop se valoriser, en restant fac-

tuels, des chiffres, des plans, etc. On veille à ne communiquer que sur des projets qui sont déjà lancés. Mais l'exercice est compliqué. »

À Saint-Genis : « Encore faut-il savoir si ce sont des élus qui prétendent se présenter à l'élection »

Hubert Bertrand : « Nous ne devons pas faire ce qui peut ressembler à une propagande.

Mais cette loi ne doit pas nous empêcher de communiquer vis-à-vis de la population qui a besoin d'information. Pour les inaugurations, il y a des règles et encore faut-il savoir si ce sont des élus qui prétendent se présenter à l'élection. En ce qui nous concerne, deux personnes y veillent pour qu'on soit toujours dans les clous. »

Catherine MELLIER et M.I.

Mêmes consignes et mêmes contraintes dans les plus petites communes

Sergy : « On n'a pas le droit de faire de communication différente »

Denis Linglin : « Effectivement, comme le dit la loi, on n'a pas le droit de faire une communication différente de celle d'avant. Mais au cours de mes mandats, ce problème ne s'est jamais posé. Parce que je n'ai jamais vraiment eu à faire campagne. Pour preuve, toutes les dépenses liées à l'élection n'ont jamais dépassé les 1 000 €, le reste c'est du bénévolat. En 2008, on avait par exemple dépensé 800 €. »

Ornex : « On va appliquer de près la réglementation »

Jean-François Obez : « On va regarder de très

près ce que dit la réglementation et on va l'appliquer. Ce d'autant que nous aurons à faire l'inauguration du centre bourg dans les prochains jours à l'occasion des journées du patrimoine. »

Chevry : « Éviter les manifestations qui mettraient l'équipe sortante en avant »

Jean-François Ravot : « Je sais qu'il faut éviter de faire le bilan de l'année dernière et même de l'ensemble du mandat. Éviter aussi de faire des inaugurations, mais aussi tout type de manifestation qui mettrait l'équipe sortante en avant. On doit aussi faire très attention à ce qu'on dit. Je mets un point d'honneur d'appliquer à moi-même et à toute l'équipe cette règle préélectorale. »